

Le maire et la gestion des édifices religieux

mardi 10 décembre 2024 à ANGOULEME de 9h à 17h

Thématique du répertoire formation des élus :

ELU0204 – Action culturelle / Tourisme / Patrimoine.

Référence interne : ELU0204-PS-CP09

Durée :

La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures de formation

Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrire au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la cette formation.

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de formation.

Montant de la prestation

400 € TTC si DIF ELU

560 € TTC budget de la collectivité

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilberfr@formationdeseluslocaux.fr



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques:

Cette formation concerne essentiellement la compréhension des enjeux de propriété, de gestion, d'entretien et d'affectation des églises construites avant la loi du 9 décembre 1905.

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser le fonctionnement de la propriété et les enjeux de l'entretien des édifices religieux propriété des communes
- Connaître le statut des édifices religieux et les relations avec l'affectataire
- Comprendre les principes de l'affectation, de la police du lieu de culte et des usages non culturels du lieu de culte
- Comprendre les principes et enjeux de financement du fonctionnement et de la préservation des lieux de culte.
- Maîtriser les enjeux de gardiennage de l'église

Le Programme :

La propriété complexe des édifices affectés au culte

- Les principes institués par la loi du 9 décembre 1905
- Une propriété exorbitante du droit commun
- Une sacralisation complémentaire à l'affectation
- La désaffectation et l'éventuelle sortie du domaine publique
- La question de la démolition des églises

Les enjeux de l'entretien du bâtiment

- Les frais d'entretien et de conservation
- Une obligation de pourvoir aux travaux de mise en sécurité
- La question de la propriété des biens mobiliers et des annexes au lieu de culte.
- Le maire et l'édifice religieux menaçant ruine

Les enjeux de financement des biens affectés au culte

- L'interdiction de financer directement le culte.
- Les possibilité de dons et de fonds de concours.
- Les dons de la collecte pour le patrimoine religieux.
- Le classement des bâtiments affectés au culte.
- L'inscription des bâtiments affectés au culte.

Les relations avec le curé affectataire

- Le principe de l'affectation au culte.
- La question des activités non culturelles
- La police du lieu de culte et ses enjeux

Formateur : Monsieur Paul SALAÜN

Paul Salaün, Maître de conférences à l'UCO, docteur en droit public, expert en matières de questions liées au droit public, la domanialité publique et l'urbanisme. En préparation d'une Habilitation à Diriger les Recherches sur la thématique de la propriété, l'entretien et l'affectation des églises communales et autres bâtiments liés au culte. Deuxième mandat de conseiller municipal, commune de Chavagnes en Pailers en Vendée.



Les points forts de la formation :

Une présentation complète de toutes les données que doivent connaître nécessairement tous les élus en matière de propriété, gestion, entretien et affectation des édifices religieux.

Une explications des possibilités financières d'entretien des bâtiments religieux et des évolutions des possibilités d'affectations.

Des réflexions en groupe et des réponses envoyées aux cas concrets du quotidien des élus de la formation.

Modalités pédagogiques :

- Power point et apports théoriques
- Réflexions sur des exemples concrets
- Etude de cas pratique sur des situations rencontrées par les candidats à la formation et communiquées en amont

Les résultats attendus :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : Le maire et la gestion des édifices religieux

Durée : La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures

Lieu : ANGOULEME

Date : le mardi 10 décembre 2024 de 9h à 17h

Tarif DIF ELU : 400 € TTC si DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC budget de la collectivité Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation soit avant le : 24 novembre 2024**

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0204-PS-CP1/88982928900012_ELU0204-PS-CP09

- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : Le maire et la gestion des édifices religieux

Date de la session : mardi 10 décembre 2024 de 9h à 17h

Lieu de la session : ANGOULEME

Adresse de la formation : Ne pas engager de dépenses de déplacement et d'hébergement avant de recevoir la confirmation de l'ouverture de la formation par FDEL .

L'adresse du lieu de formation prévue (sous réserve d'une modification):

Mercure Angoulême

1 Place Des Halles Centrales

16000 ANGOULEME

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **Numéro de siret :**

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : **Courriel de la collectivité :**

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : **Courriel :**

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non